

Lecture de diverses adresses de félicitations à la Convention, lors de la séance du 29 floréal an II (18 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lecture de diverses adresses de félicitations à la Convention, lors de la séance du 29 floréal an II (18 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 427;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27073_t1_0427_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

l'énergie que la Convention vient de déployer pour sauver la liberté menacée par la conspiration la plus horrible, je saisis le premier instant de ma convalescence pour me réunir au vœu général des patriotes. Semblables aux nombreux soldats de Xenophon comme eux capables de ces prodiges de valeur qui partout étonnent nos ennemis, vous savez qu'ils ont juré de ne plus goûter de repos que lorsqu'il n'en restera plus à vaincre.

Dirigée par le génie tutélaire de nos représentants, la vertu sublime et sévère des francs montagnards, suffit au maintien de la République. Fallût-il s'immoler à l'accroissement de la grandeur et à la conservation de la sainte Montagne qui l'a produite, cet acte d'un dévouement généreux, ne pourrait ajouter au caractère des Français qui jurèrent la liberté ou la mort.

C'est dans ces sentiments, Citoyen président, que je t'invite à faire agréer mon hommage à l'assemblée des fondateurs d'une République impérissable. S. et F. ».

DELORT (*Adm. du distr.*).

2

Le même membre continue la correspondance, et fait lecture, 1°) d'une adresse de félicitation de la Société populaire de Sannois, département de Seine-et-Oise : cette Société dépose le reçu d'une offrande patriotique de 380 livres en assignats, 12 livres en numéraire, 3 draps, 25 chemises, une culotte d'uniforme, un gilet, 6 paires de guêtres, autant de paires de bas; 4 paires de souliers, et une boîte à poudre à canon; plus, 27 paires de souliers envoyés à leurs frères d'armes, à l'armée de la Vendée.

2°) D'une lettre écrite au président de la Convention nationale, par la Société populaire de Bourgoin, département de l'Isère, qui annonce l'envoi, par le courrier, d'une malle à la trésorerie, contenant 39 marcs une once d'argenterie, et 16 deniers 12 gros matière d'or; outre ce, l'envoi de 134 chemises, 31 culottes, une veste, 42 paires de souliers, et 87 paires de bas aux défenseurs de la patrie.

3°) Les habitans de la commune de Nolay, département de la Côte-d'Or, applaudissent à la punition des traîtres; elle demande la même peine pour leurs adhérens, l'expulsion des prêtres et des parens des émigrés. Ils envoient en même-temps 116 marcs d'argenterie, et 24 marcs de galon, provenant des dépouilles du fanatisme; outre ce, une offrande à la patrie, déposée au chef-lieu du district de Beaune, de 158 chemises, 8 paires de bas, 2 paires de guêtres, une veste, 2 bonnets, 5 aunes de toile, des paquets de charpie, des bandes à compresses, et 2 155 liv. 12 sous en assignats.

Cette adresse est renvoyée au Comité de salut public, pour les mesures proposées.

4°) La Société populaire de Roche-des-Arnauds, département des Hautes-Alpes, fait don à la patrie, conjointement avec les communes de Rabou, de Manteyer et de Pelleautier, de 801 liv. 17 sous 6 den. pour l'armement et l'équipement d'un cavalier.

5°) La Société populaire de Veynes, même département, annonce qu'elle a envoyé au chef-

lieu du district les dépouilles du fanatisme, et qu'elle entretient un atelier de salpêtre; en outre, elle fait don de 300 chemises pour les défenseurs de la patrie, et prévient la Convention qu'elle a envoyé aux frontières un cavalier armé et équipé.

6°) La Société populaire de Bourbourg, district de Bergues (1), envoie les états des argenteries de la superstition, et écrit qu'elle a fait offrande à la patrie, et déposé aux magasins d'effets militaires à Bergues, 121 chemises, 56 paires de souliers, 49 paires de bas, et beaucoup d'autres effets utiles aux défenseurs de la patrie.

7°) La Société populaire de Maupertuis département de Seine-et-Marne, adresse à la Convention nationale, comme offrande à la patrie, 111 liv. 18 sous en numéraire, 45 liv. en assignats, et quelques bijoux d'or et argent.

8°) La Société populaire de Roquebrune, département du Gard (2), écrit qu'elle a déposé à l'autel de la patrie 100 marcs d'argent, 6 quintaux de laiton, 17 quintaux de fer, 50 quintaux de matière de cloches, 103 fusils, 452 sacs, 90 chemises, 17 paires de bas, 4 paires de souliers, et 5 culottes.

9°) La commune de Chaussin (3) prévient la Convention qu'elle travaille sans relâche à la fabrication du salpêtre, et qu'elle a envoyé à la fonte les plombs et cuivres inutiles au temple du culte qu'elle professe maintenant.

10°) Les administrateurs du district de Sarre-Libre (4) envoient à la Convention l'état de la dépouille de plusieurs lieux superstitieux, montant à une once un gros et demi d'or, 156 marcs une once d'argent vermeil, 448 marcs 5 onces 6 gros d'argent, 17 marcs 6 onces 4 gros de galon doré, et 15 marcs 4 onces de galons d'argent; outre ce, cette administration envoie le tableau des dons patriotiques faits par le district de Sarre-Libre, pour les frais de la guerre et l'habillement des défenseurs de la patrie. Ce tableau présente le plus généreux désintéressement des habitans de ce district, et l'attachement le plus sincère au maintien de la République.

La Convention nationale, après avoir applaudi à la lecture de chacune de ces lettres et adresses, en décrète la mention honorable, et l'insertion au bulletin, des états des dons patriotiques et offrandes faits à la patrie (5).

a

[*La Sté popul. de Sannois, à la Conv.; s.d.*] (6).

« Citoyens représentants,

La Société populaire et les autorités constituées de Sannois viennent vous féliciter sur vos glorieux travaux.

(1) Nord.

(2) Et non Var.

(3) Jura.

(4) Moselle.

(5) P.V., XXXVII, 281.

(6) C 302, pl. 1089, p. 4, p. 5 (reçu du C. des marchés, sect^{ion} habillement, daté du 29 flor.; P.V., XXXVII, 324; Bⁱⁿ, 29 flor. et 1^{er} prair. (suppl^é); Mon., XX, 503 et 510; Ann. R.F., n° 171; J. Sablier, n° 1326; Feuille Rép., n° 320; J. Fr., n° 602; J. Univ., n° 1639.